



LES PRIX : COMMENT ÉTABLIR LES CLAUSES DE VARIATION DE PRIX DE VOS MARCHÉS

- Comment actualiser ou réviser les prix ?
- Comment rédiger vos formules de variation de prix ?
- Comment choisir indices ou index dans une formule de révision ?
- Peut-on insérer ou modifier une formule de révision de prix en cours d'exécution d'un marché ?

Formation pratique sur 2 jours (14 h)

Animée par Mathieu TORT

Formateur-consultant

Spécialiste de la commande publique



LES PRIX : COMMENT ÉTABLIR LES CLAUSES DE VARIATION DE PRIX DE VOS MARCHÉS

La flambée des prix observée dans la période actuelle, notamment concernant les matières premières et l'énergie, semble dépasser le simple épisode conjoncturel et **devenir un élément structurel impactant fortement la performance des achats.**

Pour prendre en compte cette nouvelle réalité, le 1^{er} ministre a publié la circulaire du 30 mars 2022 afin de rappeler et préciser les règles qui s'appliquent aux acheteurs publics sur la question des prix. Cette circulaire rappelle notamment aux acheteurs publics l'obligation d'une clause de révision des prix, comportant au moins une référence aux indices officiels de fixation des cours, pour les marchés supérieurs à 3 mois et prévoyant le recours à une part importante de fournitures.

Toutefois, au-delà de rappeler les règles déjà existantes en la matière, cette circulaire propose des conseils et des pistes de gestion et d'anticipation des problématiques liées à cette question.

C'est pourquoi nous vous proposons **une formation pratique et complète, reprenant les éléments réglementaires mais aussi plus globalement les bonnes pratiques et les axes d'amélioration à mettre en œuvre pour sécuriser vos relations contractuelles.**

Ainsi, non seulement vous appréhendez les divers modes de construction des formules de variation, mais vous disposerez aussi des clés pour le choix de la meilleure formule à appliquer selon la nature du contrat.

De plus, face aux incertitudes quant à la capacité pour les entreprises à continuer d'exécuter les marchés dans le champ contractuel, vous maîtriserez les enjeux et les modalités de recours à la théorie de l'imprévision afin de pouvoir manier celle-ci à bon escient et en toute sécurité juridique et financière.

En conclusion, à l'issue de cette formation, **vous serez en mesure d'anticiper et de maîtriser la création ainsi que la mise en œuvre des clauses de révision des prix ; vous serez également en capacité d'appréhender les conditions de mise en œuvre de la théorie de l'imprévision dans les marchés publics.**

HOT LINE

Au cours de l'année qui suit votre formation, vous bénéficierez d'une assistance-conseil assurée par votre formateur, auquel vous pourrez vous adresser par courriel ou par téléphone.



À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- Rédacteur des marchés publics
- Responsable des services économiques et financiers

PRÉREQUIS

Connaissances de base en matière d'exécution des marchés publics



OBJECTIFS

- Maîtriser et résoudre les difficultés liées aux choix, à la détermination, à la révision et aux variantes en matière de prix dans les marchés publics



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

- Méthode pédagogique ouverte, basée sur une forte implication des stagiaires et la formalisation des notions transmises par des éclairages pratiques leur permettant de s'approprier les méthodes, les conseils, de ne pas décrocher et d'acquérir une pratique immédiatement applicable
- Un support pédagogique projeté et remis aux participants, complété des textes de références et supports opérationnels utiles dans le cadre de leur fonction
- En fin de formation : quiz pour mesurer l'intégration de l'enseignement et questionnaire d'évaluation / satisfaction



PRIX NET : 2080 €

PROGRAMME

1^{er} JOUR

8h45 Accueil et collation

9h00 La définition des principaux termes utilisés en matière de prix

- La notion de prix
- Le prix initial ou prix de base
- Le prix de règlement
- Le prix forfaitaire, les prix unitaires
- La notion du prix d'unité
- Distinction entre indices et index
- La lecture des indices
- Comment déterminer le mois d'établissement des prix ?

9h30 L'élaboration d'une formule paramétrique

- Le choix des indices. Comment déterminer la valeur finale des références utilisées ?

► **Cas pratique.** Détermination d'une formule de prix pour un marché d'achat de produits alimentaires

9h45 Les documents du marché utilisés pour la détermination du prix

- Le bordereau de prix unitaire
- Prix émanant d'une organisation professionnelle
- Le devis quantitatif estimatif : valeur contractuelle ?
- Peut-on communiquer le bordereau de prix unitaire ?
- La décomposition du prix forfaitaire
- Les clauses types à insérer dans le CCAP

10h15 Pause

10h30 Quelles sont les conditions à l'introduction d'un prix provisoire ?

- Les mentions à insérer dans le marché pour passer du prix provisoire au prix définitif
- Les spécificités des marchés de maîtrise d'oeuvre

10h45 Les nouvelles règles des variations des marchés publics

- La combinaison de plusieurs index dans une même formule est-elle possible ?
- Comment choisir en toute sécurité les index d'actualisation et de révision ?

11h15 Les différentes formes de prix

- Les nouvelles dispositions introduites aux articles R. 2112-13 et R. 2112-4

► **Exercice.** Formule de prix combinant un indice et un index. Quand peut-on conclure un marché à prix ferme ?

- Le prix ferme et sa variante : le prix ferme actualisable
- Le prix révisable
- Comment déterminer la partie fixe dans une formule paramétrique ?

► **Cas pratique.** Calcul d'un prix actualisable et révisable. Comment insérer une formule de révision dans le cas d'un accord-cadre ?

12h30 Déjeuner

14h00 La révision des prix et le paiement du sous-traitant

- Comment déterminer le montant de l'acompte entre le titulaire et le sous-traitant ?
- Le sous-traitant peut-il bénéficier d'une révision de prix alors que le marché principal est passé à prix ferme ?
- Calcul d'une révision de prix pour le sous-traitant

15h00 Pause

15h15 Révision par application d'une formule paramétrique

- L'introduction d'une clause de sauvegarde
- L'introduction d'une clause de butoir

► **Cas pratique.** Dans le cadre d'un marché de carburant

17h00 Fin de la 1^{ère} journée

2^e JOUR

8h45 Accueil et collation

9h00 Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères du règlement de la consultation

- L'analyse des variantes ?
- L'introduction des critères de pondération

► **Cas pratique.** Le choix de l'offre la mieux-disante

9h30 Le règlement partiel définitif

- Quand une demande de paiement peut-elle donner lieu à un règlement partiel définitif ?

9h45 Les travaux supplémentaires et le nouvel article L. 2194-3 issue de la loi Pacte

- Les circonstances imprévues Art. R. 2194-5

10h15 Pause

10h30

► **Jeu de questions-réponses**

12h30 Déjeuner

14h00 Comment modifier la formule de révision dans le cas de la disparition d'un indice ?

- L'application des pénalités de retard
- Les nouvelles dispositions introduites dans les CCAG
- Les conditions d'exonération
- La réfaction du prix

15h00 Pause

15h15 Les modalités de règlement du solde d'un marché

- Marché se référant au CCAG PI
- Marché se référant au CCAG travaux
- Marché se référant au CCAG maîtrise d'oeuvre

16h15 La jurisprudence sur les prix

- Cas pour lesquels l'insertion d'une clause de révision des prix est obligatoire (CE, 9 décembre 2009)
- Modification d'une clause de variation de prix
- Peut-on passer d'un prix révisable à un prix ferme ? CE 20 décembre 2017 Société Aréa Impianti

16h30 Quiz d'évaluation et tour de table relatif aux objectifs visés

17h00 Fin de la formation

VOTRE FORMATEUR



Mathieu TORT

Anciennement Responsable des achats et des marchés publics de plusieurs organismes publics

COMPÉTENCES JURIDIQUES

- Contrôle juridique des marchés publics et autres contrats complexes
- Expertise juridique à destination des acheteurs
- Expertise juridique à destination des maîtres d'ouvrage publics
- Expertise juridique en droit des collectivités territoriales
- Expertise juridique en droit de la construction
- Expertise précontentieuse
- Gestion du contentieux
- Maîtrise du droit des marchés publics sénégalais

COMPÉTENCES MANAGEMENT

- Mobilisation et encadrement d'une équipe
- Gestion stratégique de projet
- Analyse et gestion comptable
- Gestions des méthodologies et process achats
- Construction d'indicateurs financiers d'activité et d'évaluation des résultats
- Travail en réseau et en partenariat

ANIMATION ET FORMATION

- Maîtrise des techniques et des processus de négociations réputées difficiles

POUR VOUS INSCRIRE

- Envoyez ce formulaire par email à : ins@cfc.fr
- Téléphonnez au service réservation au : 01 81 89 34 60
- Connectez-vous sur notre site internet : www.cfc.fr

Établissement / Organisme

Adresse

CP Ville

Tél. Email

N° SIRET Activité / Code NAF

Nom du responsable de formation (pour suivi du dossier)

Tél. Email

Nom du signataire de la convention de formation

Formation choisie

Nom de la formation ou du parcours

Lieu retenu Date(s) ou cycle(s)

Participant(s) :

1^{er} Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

2^e (-15 %) Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

3^e (-25 %) Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

Coût total **Code promo** **Financement OPCO** : oui non

N° du bon de commande

Les bons de commande pour CHORUS PRO doivent être transmis en amont de la session.

Le(s) soussigné(s) accepte(nt) les conditions générales de vente (ci-contre).

Votre rencontre avec CFC s'est faite par :

- notre catalogue
- notre site internet
- notre newsletter
- un emailing
- appel téléphonique
- bouche-à-oreille

Date :

Cachet et signature

Réservation

Pour garantir votre participation à une session de formation, nous vous conseillons de réserver rapidement votre place sans pour cela vous engager fermement. Ainsi vous aurez la certitude de pouvoir prendre part à la formation à la date de votre choix indépendamment du processus de validation interne à votre établissement. Pour cela, contactez-nous au 01 81 89 34 60.

Confirmation

L'inscription deviendra définitive à réception de votre bulletin d'inscription ou du bon de commande.

Frais de participation, réduction

Prix net : **2080 €**

Les frais de participation comprennent : la formation, le dossier regroupant les supports de travail, le café d'accueil, les pauses, les déjeuners. Nous accordons des remises dès la 2^e inscription d'un même établissement pour une même formation. Afin de connaître notre politique commerciale, nous vous invitons à nous contacter au 01 81 89 34 60. Toute formation commencée et pour laquelle le stagiaire n'a exprimé aucun mécontentement au cours de la première demi-journée, est due en totalité. La formation est également due en totalité, si le stagiaire ne s'est pas présenté et qu'aucune demande d'annulation ne nous est parvenue avant le début de la formation. Une convention de formation simplifiée vous sera envoyée dès réception de votre inscription.

Païement

1- Par mandat administratif et virement à notre compte : IBAN FR7610278060720002167024591 libellé avec le N° de la facture et le nom du participant.

2- Ou par chèque à l'ordre de CFC, avec la mention du titre de la formation, au dos du chèque.

Annulations, remplacement, report

Les annulations doivent nous être communiquées par écrit au plus tard 15 jours avant le début de la formation. Des frais d'annulation à hauteur de 10 % du montant total de la formation seront appliqués. Au-delà de cette limite, les frais de participations sont dus en totalité, néanmoins les participants pourront se faire remplacer. En cas d'absence en raison d'un empêchement majeur d'un participant et sous réserve d'avoir reçu le règlement de la facture de la session à laquelle il n'a pas pu prendre part, à titre commercial, CFC Formations propose un report de participation sur la session suivante de la formation. Les remplacements sont admis à tout moment, sans frais, sur simple avis précisant l'identité et les coordonnées du remplaçant. CFC Formations se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session de formation lorsque le nombre de stagiaires est insuffisant ou trop important pour garantir de bonnes conditions pédagogiques, ou encore si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent (grève des transports, intempéries...). La décision sera communiquée aux personnes concernées dans la mesure du possible au plus tard 5 jours avant le début de la formation. Un report d'inscription sera alors proposé.

Lieu de formation

Tous nos séminaires se déroulent dans des hôtels haut de gamme à proximité des gares ou au sein de notre centre de formation de Paris 14^{ème}. Le lieu exact de la formation vous sera précisé sur votre convocation au stage.

Garantie de qualité

Organisme certifié Qualiopi au titre de la catégorie d'actions de formation répondant aux 7 critères du Référentiel National Qualité. La qualité de nos formations et l'expertise de nos enseignants vous garantissent, si nous manquons à nos engagements, le remboursement intégral de vos frais de participation sur simple demande au cours de la première demi-journée de la session.

N° d'organisme de formation

11 92 21182 92 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Informatique et libertés - Gestion des données personnelles

Les informations communiquées sont indispensables au traitement de votre dossier d'inscription et sont destinées à nos services pour l'établissement des conventions de formation. CFC se réserve le droit de conserver et d'utiliser ces données pendant 3 ans. Conformément à l'article 27 de la loi "Informatique et libertés" du 6 juin 1978, vous pouvez accéder à ces informations et en demander éventuellement la rectification ou la suppression en adressant une demande par courrier ou par courriel. Nous nous accordons le droit de céder nos adresses, de les louer ou de les échanger avec d'autres sociétés, à l'exception d'un refus notifié par écrit de votre part.

Contact

CFC Formations - 97-99 avenue du Général Leclerc - 75014 Paris
Tél. : 01 81 89 34 60 - Email : ins@cfc.fr - Site web : www.cfc.fr